



## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**23 février 2012**

**Contact: Baya Kara à Kinshasa +243 81 240 7659 ou Deborah Hakes à Atlanta +1 404 420 5124**

### **Center Carter : République démocratique du Congo Résultats des élections législatives compromises**

Le Centre Carter estime que, les résultats annoncés de l'Assemblée Nationale manquent de crédibilité, comme pour l'élection présidentielle du 28 novembre 2011. Compte tenu des circonstances et du temps qui s'est écoulé, il est difficile et sans doute impossible, à la Commission Electorale Nationale Indépendante ou tout autre organe, de reprendre entièrement les résultats dans l'espoir de produire un document plus fidèle de la volonté du peuple. La CENI a annoncé vouloir procéder à une évaluation du processus électoral, et le Centre espère que cette auto-évaluation produira une analyse claire et détaillée de ce qui a fonctionné et de ce qui ne l'a pas été, dans ces élections, avec un accent particulier sur le processus des résultats. Cependant, plus doit être fait.

Dans de telles circonstances, la RDC est confrontée à un dilemme politique. Par définition, des résultats contestés sèment le doute à un grand nombre et peut être à la majorité du peuple. En outre, les institutions destinées à sauvegarder l'intégrité, notamment la CENI et la Cour suprême, n'ont pas été perçus par beaucoup de Congolais comme indépendant et digne de confiance. Dans de telles circonstances tendues et compromises, ce n'est qu'à travers un dialogue politique inclusif, un examen approfondi de l'administration électorale, et l'utilisation de moyens légaux que les Congolais seront en mesure de revendiquer leurs droits.<sup>1</sup> À cette fin, le Centre Carter recommande un examen approfondi et une évaluation de l'ensemble du processus électoral, avec la participation de tous les partis politiques, et notamment des examens transparents des résultats par bureau de vote, et autres informations clés. Une telle évaluation est essentielle pour déterminer la volonté du peuple Congolais et de permettre des contestations potentielles qui seront traitées par le système judiciaire. En outre, un tel examen est essentiel pour préparer les élections futures, y compris les élections provinciales et locales qui auront lieu au courant de 2012-13. Si le dialogue politique et une évaluation globale du processus électoral sont couronnés de succès, le résultat potentiel pourrait être une décision de

---

<sup>1</sup> Le RDC a ratifié plusieurs traités internationaux et régionaux qui l'oblige à suivre quelques standards internationaux clés de droit de l'homme. En fait, l'Article 215 de la Constitution de la RDC note que les traités signés ou ratifiés par la RDC sont supérieurs aux lois nationales, exception faite sur les réserves légales fait par la RDC.

reprendre une partie ou toute les élections, ou toute autre forme de consensus politique pour établir une autorité légitime au pouvoir.

Principales préoccupations de la mission d'observation électorale internationale du centre carter :

- Manque de transparence de la CENI par rapport aux préparatifs des élections,
- Accès limité à l'information de la part de la CENI pour la réception, le traitement des résultats des bureaux de vote ainsi que les bulletins de vote dans les centres locaux de compilation.
- Manque de concertation avec les partis politiques et les candidats potentiels à la présidentielle,
- Violations des droits de réunion pacifique au cours de la campagne et les périodes postélectorales et l'utilisation inappropriée de la force par la police congolaise et autres forces de sécurité pour disperser des rassemblements,
- Accès refusé aux observateurs au Centre National de Transmission,
- Les multiples retards de l'annonce des résultats des législatifs durant les deux mois de compilation,
- L'échec de la CENI à publier les résultats des bureaux de vote pour les élections législatives (à la différence de la démarche positive de la publication pour l'élection présidentielle),
- Le manque de rigueur et de sanctions envers les responsables de la perte des plis à Kinshasa et à travers le pays,
- Absence de publication des actes juridiques de la part de la Cour Suprême de Justice.

Durant six mois de présence effective, la mission d'observation internationale du Centre Carter a déployé des observateurs de long et court terme à travers les onze provinces du pays pour observer les préparatifs et le déroulement des élections présidentielles et législatives du 28 Novembre 2011. Le Centre a observé la préparation des élections, y compris l'enregistrement des candidats, la campagne électorale, le vote et la compilation des résultats. Cette déclaration met l'accent sur les événements depuis la précédente déclaration publique du 10 décembre 2011. Après le départ des observateurs de long et de court terme à la mi-décembre, l'équipe cadre a suivi l'évolution des activités électorales et, est retournée à Kinshasa en janvier 2012 pour être présente à la finalisation de la compilation ainsi qu'à l'annonce des résultats législatifs.

La RDC, a été confrontée à plusieurs défis tant qu'organisationnels que constitutionnel (le 06 Décembre étant la date buttoir). La mise en place tardive de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et un contexte politique très divisé, a créé une pression supplémentaire sur l'organisation réussie des élections. Malgré plusieurs échéances non respectées dans le calendrier électoral, la CENI a respecté le délai constitutionnel global et a assuré le respect d'élections périodiques. A quelques exceptions, le processus électoral a été tenu pacifiquement. Toutefois, le vote et le processus de compilation ont été entachés de graves irrégularités, un manque de crédibilité dans les résultats présidentiels et législatifs annoncés par la CENI.

La pression pour la tenue des élections le 28 novembre afin de respecter le délai constitutionnel pourrait avoir contribué à la défection de la cartographie des bureaux de vote ainsi que pour le recrutement et la formation des agents électoraux, cependant le manque de concertation avec les partis politiques et le refus de permettre aux partis, un droit de regard au serveur central reflète le manque de volonté politique de la part de la CENI à organiser des élections transparentes et crédibles.<sup>2</sup>

décembre. Deux semaines plus tard, et le 01 février 2012 la CENI a publié les derniers résultats provisoires.<sup>5</sup>

Les membres du bureau de la CENI, superviseurs de certaines circonscriptions, ont été chargés de régler les conflits au sein des CLCRS en procédant en cas de besoin à un recomptage, ou même de proposer l'annulation du scrutin pour ces CLCRS. Il n'est pas clair pour le centre, quand, et dans combien de cas, le recomptage a été mené et si la CENI est habilitée à entreprendre un recomptage. Certains superviseurs ont demandé l'annulation des résultats de 7 CLCRS dont : Kiri dans le Bandundu, Demba au Kasai Occidental, Ikela dans la province de l'Equateur, Kole et Lomela dans le Kasai Oriental, Masisi au Nord Kivu et Punia au Maniema. La Loi électorale ne prévoyant pas de possibilité de l'annulation des résultats par la CENI mais seulement par la Cour Suprême.<sup>6</sup> La demande d'annulation des résultats de ses 7 circonscriptions est la preuve de graves problèmes (mais pas divulgués) au cours des opérations de vote et /ou de compilation, dont le centre espère que la Cour Suprême sera attentive lors de l'examen des recours juridiques présentés par les candidats dans les autres circonscriptions.

Absence des résultats par bureau de vote :

Contrairement à la publication des résultats des bureaux de vote pour l'élection présidentielle, la CENI n'a pas procédé à cette publication pour les résultats des législatives, cela a érodé la transparence dans le processus dlit&et8- bu7 Occidental, Ik Tw 8.i

Au niveau du bureau de vote, des copies des

Toutefois, Kinshasa, zone de soutien de Tshisekedi n'est pas à l'image du Katanga, la

Le règlement du contentieux des élections législatives est régi par les mêmes règles de procédures et répond aux mêmes obligations que celui des élections présidentielles. Il est défini par les articles 73 à 76 de la Loi électorale. Seuls les délais de recours et de traitement changent. Les délais de recours étant de 8 jours dès l'annonce des résultats provisoires et le délai de traitement est de 2 mois à compter de la date de la saisine. La CJS a enregistré, 507 recours de la part des candidats aux législatives. La Cour a publié le 15 février, un jour avant la session d'ouverture de l'Assemblée Nationale, la liste de 72 députés, les notifiant des requêtes qui ont été déposées contre leur élection.

La Cour suprême doit procéder à un examen exhaustif des plaintes déposées et de démontrer sa détermination à prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à des résultats corrects qui reflètent fidèlement la volonté du peuple, y compris l'annulation et la reprise des élections si nécessaire.<sup>10</sup>

#### La société civile :

Les organisations congolaises de la société civile ont déployé des observateurs neutres en grand nombre le jour du scrutin.

La commission Episcopale Justice et Paix (CEJP)/ La Conférence Episcopale Nationale de la RDC (CENCO) ont été les plus présents sur terrain, avec 30.000 observateurs. Le 11 Janvier, 2012 la CENCO a publié une déclaration retraçant plusieurs défaillances de ce processus électoral décrivant un climat chaotique. La CENCO a estimé que le processus électoral a été entaché de graves irrégularités qui remettent en question la crédibilité des résultats publiés et a demandé à la CENI de démissionner si elle ne corrige pas les problèmes soulevés. La CENCO, a appelé tous ses fidèles et le peuple en général à la non violence pour exprimer leurs mécontentements des résultats des élections. Une démonstration publique proposée par l'église, le 12 février a été empêchée par la police avec plusieurs arrestations. Dans une déclaration séparée, le Centre Carter a dénoncé la restriction des libertés fondamentales de réunion et d'expression.

D'autres éminents réseaux d'observateurs nationaux ont publié leurs évaluations notamment RENOSEC, CAFCO, CNJ et ROC.

Le Centre Carter tiens à encourager la société civile congolaise dans sa démarche citoyenne, et malgré les défis, a continué dans sa voie de la recherche de la vérité et sa contribution pour bâtir des institutions démocratiques en utilisant les moyens civils et démocratiques. Le centre appuiera toute démarche visant à aboutir à la consolidation de la démocratie dans un climat de paix et en utilisant les moyens légaux.

#### Conclusion :

Le Centre Carter félicite le peuple congolais pour sa mobilisation le jour du scrutin pour aller voter malgré les multiples désagréments pour trouver leurs bureaux de vote.

---

<sup>10</sup> La pratique de l'Etat indique que les mécanismes efficaces pour la résolution des conflits sont essentiels pour assurer que les recours efficaces sont disponibles pour corriger les violations des droits fondamentaux durant le processus électoral. *Article 40, the SSRC Rule and Regulations on Polling, Sorting, Counting and Declaration of Results.*

Le centre réitère sa conviction de la capacité du peuple à consolider la démocratie à travers des institutions élues et fortes pouvant le représenter et le défendre.

Le Centre Carter, publiera prochainement son rapport final retraçant toutes ses observations de ce processus électoral ainsi que les recommandations pour les prochaines échéances électorales. Le Centre remercie tous les acteurs du processus électoral pour avoir accordé du temps pour répondre aux questions des observateurs. Le Centre suivra avec intérêt l'actualité et les événements en RDC et contribuera à chaque occasion à apporter une plus value au renforcement des institutions démocratiques.

Contexte: Le Centre Carter mission d'observation électorale internationale a débuté le 17 août 2011, suite à une invitation de la CENI. La mission était dirigée par l'ancien président de la Zambie, Rupiah Bwezani Banda ainsi que du Dr John Stremlau, Vice Président du programme paix du Centre Carter. La mission était composée de 70 observateurs provenant de 27 pays.

La mission d'observation du Centre en RDC est effectuée conformément à la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Elections et le Code de Conduite qui ont été adoptés aux Nations Unies en 2005 et ont été approuvés par 37 organisations d'observation électorale. Le Centre évalue le processus électoral sur la base du cadre juridique national de la RDC et de ses obligations pour la tenue d'élections démocratiques contenues dans les accords régionaux et internationaux.

####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

*Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.*